

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Le 20 mai 2025, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme GUICHARD
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Membres absents :

- M. Jean-Louis BARTHELÉMY donne pouvoir à Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN donne pouvoir à Jeanne d'HAUTESERRE

Madame le Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2025 08

Désignation du secrétaire de séance.

08 2025 09

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 25 mars 2025

08 2025 13

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DAE 33 & 2025 DVD 51

08 2025 10

Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2024

08 2025 11

Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 8^e arrondissement de l'exercice 2024

08 2025 12

Vote du compte administratif 2024

2025 DAC 4

Subvention (2190 000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

2025 DAC 185

Subventions (43 000 euros) et conventions avec cinq écoles de musique associatives

2025 DAC 399

Subventions (300 000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions

2025 DAE 33

Subventions (6 265 000 euros) et conventions avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2025 DU 125

PLU – Modification simplifiée — Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public

Amendement rattaché au projet de délibération 2025 DU 125, déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement portant sur la suppression d'emplacements réservés en faveur de certains types de logements

Amendement rattaché au projet de délibération 2025 DU 125, déposé par Catherine LÉCUYER visant à supprimer 47 des emplacements de bureaux ou d'habitations réservés par le Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb) dans le 8^e arrondissement

2025 DU 148

Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, Rives de la Seine » — Engagement des études

2025 DGRI 10

Subventions (80 000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 »

2025 DDCT 60

Subventions (10 000 euros) à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^e arrondissement

2025 DGRI 17

Convention de co-production et co-organisation de l'exposition « Les Gardiens de l'Amazonie » dans le cadre de la Saison culturelle Brésil-France 2025

2025 DLH 125

Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

2025 DASCO 30

Subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du Budget participatif des Collèges — édition 2024-2025

2025 DASCO 32

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros)

2025 DEVE 47

Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545,38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement

2025 DVD 44

Parcs de stationnement Champs-Élysées et George V (8^e arrondissement) — Convention de délégation de service public avec la SAEMES pour la modernisation et l'exploitation de l'ensemble

2025 DVD 51

Plan Vélo 2021 — 2026 et Budget participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles

2025 DVD 56

Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien — Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

2025 DVD 62

Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton! » — Subventions aux associations (33 500 euros)

2025 DSOL 99

Subventions (11000 euros) à 4 associations pour leurs actions facilitant l'accès des séniors à la culture et aux loisirs

2025 DJS 8

Subventions (13600 euros) à 3 associations sportives (dont un avenant à la convention pluriannuelle d'objectif) (8^e arrondissement)

V08 2025 06

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement relatif au financement de la rénovation du théâtre de Guignol du jardin des Champs-Élysées

V08 2025 07

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris respecte le droit d'accès des Parisiens à leur domicile

V08 2025 08

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris redonne vie, avant la fin de la mandature, aux marionnettes du théâtre de Guignol des Champs-Élysées

Q08 2025 03

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement afin d'informer et de concerter les habitants et les professionnels du 8^e arrondissement pour l'identification des rues qui seront végétalisées et rendues piétonnes suite à la votation du 23 mars 2025

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Nous informons que Virginie KRIKORIAN m'a donné pouvoir et que Jean-Louis BARTHELÉMY a donné pouvoir à Jean-Pascal HESSE. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1^o/08 2025 08**Désignation du secrétaire de séance****Mme d'HAUTESERRE**

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance. La délibération 08 2025 08 est adoptée.

2^o/08 2025 09**Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2025 du conseil du 8^e arrondissement****Mme d'HAUTESERRE**

Avant d'approuver le compte rendu de notre conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler ?

La délibération 08 2025 09 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2025 13

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DAE 33 & 2025 DVD 51

Mme d'HAUTESERRE

Les délibérations 2025 DAE 33 et 2025 DVD 51 nous sont parvenues après les délais prévus par notre règlement intérieur. Conformément à l'article 6 de ce dernier, nous devons statuer en début de séance sur leur inscription à l'ordre du jour.

Si personne ne souhaite prendre la parole, je mets aux voix cette délibération avec un avis favorable de la majorité. La délibération 08 2025 13 est adoptée à l'unanimité.

Les délibérations 2025 DAE 33 et 2025 DVD 51 sont ainsi inscrites à notre ordre du jour.

4°/08 2025 10

Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2024

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le maire ne peut présider les débats relatifs à l'examen du compte administratif et doit se retirer au moment du vote. Je vous propose donc de désigner Vincent BALADI comme président de séance pour examiner les délibérations 08 2025 10 et 08 2025 12.

La délibération 08 2025 10 est adoptée à l'unanimité : Vincent BALADI est président de séance.

Je me retire et laisse la suite à Vincent BALADI.

5°/08 2025 11

Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 8^e arrondissement de l'exercice 2024

M. BALADI

Dans cette délibération, nous allons faire une présentation de l'État spécial de l'arrondissement qui comprend un budget tout à fait équilibré et stable par rapport aux années précédentes. Cela mérite d'être souligné, parce que ce n'est pas le cas partout.

En tout cas, l'État spécial d'arrondissement comprend 2,95 millions d'euros de dépenses mandatées en augmentation de seulement 5 % par rapport à l'exercice précédent. Quand on connaît le taux de l'inflation, on se rend compte que c'est une hausse très mesurée. Nous allons vous détailler ces 5 % ci-après.

- 432 282,43 euros pour l'animation locale, contre 392 000 euros en 2023;
- 2.387.755, 22 euros pour la gestion locale, qui traduit une stabilité par rapport à l'année précédente, notamment comme vous le savez pour le besoin de fonctionnement des équipements de proximité de la Mairie;

- 134-569,28 euros d'investissements comprenant les crédits alloués à chaque conseil de quartier. Là encore, les dépenses sont stables puisqu'elles s'établissaient à 126328 euros en 2023 et à 130395 euros en 2022.

Les principaux postes budgétaires sont les suivants :

- Le fonctionnement de la Mairie pour 804 090 euros, en augmentation, du fait d'un meilleur taux d'engagement. Il y a 36 690 euros à reporter, à partir des 60 632 euros à reporter en 2023.
- Les crèches ont un budget en augmentation générale depuis ces dernières années, ce qui les mène à 454 112 euros, mais malgré tout en baisse par rapport à l'année dernière;
- Nos contrats de délégation du service public au centre d'animation sont stables par rapport à 2023, à hauteur 337 150,30 euros;
- Les travaux urgents dans les équipements de proximité ont nécessité 162 287,34 euros. C'est le chiffre qui a le plus évolué, puisque nous étions à 259 173,48 euros en 2023. Cette baisse s'explique dans la mesure où les Jeux olympiques et paralympiques 2024 ont empêché de réaliser des travaux sur une grande période, notamment durant l'été, avec un débord avant et après la période effective des Jeux, et cela sur une partie importante du parc des équipements de proximité. C'est ainsi que 34 244 euros sont à reporter, et concernent pour l'essentiel des travaux engagés, mais pas encore payés;
- S'agissant des écoles élémentaires, le budget est tout à fait stable par rapport aux années précédentes, même s'il y a une légère augmentation par rapport à 2023, où nous étions à 319 458. Les travaux n'ayant pas lieu sur les équipements de proximité, nous avons pu nous concentrer sur les écoles élémentaires. Nous étions à 295 832 euros en 2022, ce qui nous permet de voir la tendance stable depuis les années antérieures;
- Les investissements s'élèvent à 134 573,28 euros contre 126 328 euros en 2023, avec 125 839 euros à reporter. La Ville de Paris reprend 41 000 euros de cette dotation, sachant que notre arrondissement n'est pas le plus pénalisé, en raison d'une bonne consommation de ce crédit. En 2022, nous étions à 143 000 euros sur ce poste;
- Le conservatoire Camille-Saint-Saëns voit son budget évoluer à la marge, avec 116 252,06 euros, contre 32 112,07 euros en 2022;
- Les écoles maternelles sont à 121 830,84 euros en accusant un report de 1337,97 euros. Cela s'explique principalement au nombre d'écoles maternelles inférieures au nombre d'écoles élémentaires présentes sur l'arrondissement, mais aussi, et surtout par le fait qu'au début de la mandature et lors de la mandature précédente, nous avons aussi fait un certain nombre de travaux dans ces écoles maternelles. Cela explique que moins de travaux soient nécessaires cette année;
- Les bains-douches hommes : 41 907,47 euros, soit 16 110,06 euros à reporter. Ici aussi, nous sommes stables par rapport à l'année dernière et en baisse par rapport à 2022. Je parle sous le contrôle de Grégoire, je crois me souvenir qu'il y avait eu de gros travaux cette année-là;
- Maison de la Vie Associative et Citoyenne : 59 025,29 euros contre 54 616,97 euros l'année précédente, avec 2 783 euros à reporter. Cette augmentation visible ces dernières années s'explique par le dynamisme important de la MVAC ;
- 16 983,39 euros pour les bibliothèques contre 15 477,24 euros en 2023, et à plus de 27 000 euros en 2022. L'ouverture de la bibliothèque Jean-d'Ormesson est compensée par de moindres charges locatives pour la bibliothèque Agustina-Bessa-

Luïs. Le loyer est moindre, ce qui explique qu'il y ait un peu plus de 10 000 euros d'écart par rapport à 2022;

- o 24 392,65 euros pour les équipements sportifs, avec 363 euros à reporter;
- o 127 902,50 euros pour les espaces verts de proximité. Cette forte augmentation s'explique par le développement des rues aux écoles, même si ces crédits supplémentaires restent insuffisants pour couvrir les demandes d'entretien.

Tout cet exercice conduit à un solde positif de 308 308,98 euros, ce qui s'explique en partie par des décalages entre le moment de l'engagement de la dépense et son mandatement. Les crédits non consommés seront reportés sur l'exercice 2025 de l'État spécial à l'occasion du budget supplémentaire.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Mme SEGOND

Le 8^e arrondissement de Paris n'est donc pour rien dans le déficit de 10 milliards d'euros de la Ville de Paris. Je vous remercie de nous avoir fait cet exposé extrêmement clair.

M. BALADI

Effectivement, sur le budget de gestion de l'État spécial de l'arrondissement, nous sommes à des augmentations très limitées. J'ai même fait l'exercice de la comparaison avec 2015. On constate une hausse très limitée et cela malgré l'inflation très importante, notamment sur le coût des énergies. Nous avons aussi réduit nos dépenses de loyer.

Je rappelle qu'en début de mandature précédente, en 2014/2015, nous louions la Maison des associations et des bibliothèques, ce qui engendrait de fortes dépenses locatives. Ce n'est désormais plus le cas. Le budget spécial ne dépasse jamais 3 millions d'euros, ce qui témoigne d'une certaine réussite en 10 ans. En tout cas, nous ne sommes pour rien au déficit de Paris, si c'est le sens de la question.

La délibération 08 2025 11 est adoptée à l'unanimité. Mme d'HAUTESERRE et Mme KRIKORIAN ne prennent pas part au vote.

6°/08 2025 12

Vote du compte administratif 2024

La délibération 08 2025 11 est adoptée à l'unanimité. Mme d'HAUTESERRE et Mme KRIKORIAN ne prennent pas part au vote

M. BALADI

Je vous remercie. Nous pouvons rappeler Madame le Maire.

7°/2025 DAC 4

Subvention (2190 000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

M. HESSE

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles participant au rayonnement de la capitale, je vous propose d'apporter notre aide au Théâtre du Rond-Point, haut

lieu de création contemporaine et de voter une subvention au titre de l'année 2025 à hauteur de 2190000 euros. Notez que cette subvention est la même que l'an passé, et que le théâtre a réussi à mobiliser cette année de nouveaux publics, en particulier les jeunes.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et d'autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant annexé au présent en projet.

Mme SEGOND

Chaque année, et même parfois plusieurs fois par an, nous votons des subventions à ce théâtre.

M. HESSE

Ce n'est pas le seul.

Mme SEGOND

Certes, mais particulièrement à ce théâtre. Le montant des subventions qu'il reçoit m'interpelle toujours, puisque depuis des années, nous subventionnons à peu près à hauteur de la moitié de son budget.

Nous avons souvent pointé le caractère élitiste de ce théâtre, et on nous avait dit que la nouvelle Direction allait changer cela. Je vois que dans l'exposé des motifs, on nous dit que l'équipe du théâtre «se mobilise sur de nombreux projets d'action culturelle à destination des publics du territoire parisien». J'aimerais connaître ces projets.

En effet, j'ai toujours dit que lorsqu'on reçoit ce niveau de subvention, la moindre des choses est qu'on puisse rendre à César ce qui est à César en ouvrant les portes du théâtre à des publics défavorisés ou des publics qui ont peu accès à la culture, des publics seniors, des jeunes, etc.

Cette phrase m'interpelle, me fait envie, mais je me demande ce qui la soutient. J'ai vu que dans une autre délibération, il est question d'une initiative «Block Party», mais à part cela, quels sont ces nombreux projets d'action culturelle ouverts à des populations plurielles ?

M. HESSE

Il faudra poser la question aux deux directeurs. Nous pourrions les inviter à venir expliquer leurs actions. Ce qui est sûr, c'est que ce théâtre observe une augmentation de la fréquentation du public et de la jeunesse. Nous participons aussi avec le Pass Culture à encourager cette démarche.

Mme MICHEL

Pour compléter, et Grégoire pourra lui aussi en parler, nous travaillons beaucoup avec le théâtre du Rond-Point, les acteurs jeunesse de l'arrondissement et la Direction Jeunesse de la Ville de Paris. Nous nous sommes souvent réunis, et ils nous ont présenté les différents dispositifs, les tarifs réduits pour les jeunes, le Pass Culture Arrondissement, mais aussi des représentations lors desquelles une garde d'enfants est possible, pour que les parents se rendent au théâtre. Ils nous ont fait une présentation de leurs projets : les acteurs jeunesse et les foyers travaillent maintenant avec eux, parce que nous les avons tous réunis autour d'une table.

Je les laisserai se présenter, mais ce sont des acteurs avec qui nous travaillons très bien sur la politique Jeunesse.

M. GAUGER

Pour compléter ce qui vient d'être dit, c'est vrai que ce théâtre s'implique dans le Réseau Jeunesse 8^e arrondissement, ce qui est apprécié, d'autant que cela n'a pas toujours été le cas. Aussi, Madame le

Maire a signé le contrat Jeunesse d'arrondissement dans ce théâtre il y a quelques mois. L'équipe est dynamique qui s'engage, et il serait en effet intéressant d'obtenir davantage de détails.

M. HESSE

La subvention est la même que celle que nous avons votée l'an dernier.

Mme SEGOND

Tout à fait, mais on nous avait annoncé un changement de politique de ce théâtre, et cela m'intéresse de savoir si cela se traduit dans les faits. Je suis heureuse d'apprendre que c'est le cas.

Mme MICHEL

Il y a eu des visites des coulisses entre autres.

Mme d'HAUTESERRE

Des ateliers sont prévus pour cette jeunesse que nous souhaitons intégrer dans la culture. C'est aussi l'une des raisons pour laquelle nous avons développé ce Pass Culture, aussi bien à destination des jeunes générations que des parents et des familles. Nous avons initié ce projet, parce que l'arrondissement compte énormément d'établissements culturels, et cela doit permettre à la jeune génération de bénéficier et d'assister à des spectacles de qualité et des concerts.

Des ateliers sont en cours, des discussions se tiennent avec cette jeune génération pour déterminer ce qui les intéresse et les intéresse moins.

La délibération 2025 DAC 4 est adoptée à l'unanimité.

8°/2025 DAC 185

Subventions (43 000 euros) et conventions avec 5 écoles de musique associatives

M. HESSE

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques, la Ville de Paris apporte son soutien à 5 écoles de musique associatives, dont l'association Octaves & Arpèges domiciliée dans notre arrondissement.

Cette association bénéficie d'une aide de 3 000 euros, soit le même montant que l'an passé. Elle est située rue Saint-Pétersbourg et accueille 320 élèves et a pour but de favoriser le déploiement de la musique au sein des familles.

Afin de permettre à ces écoles de musique de pouvoir poursuivre leurs activités, je vous propose de leur attribuer des subventions d'un montant total de 43 000 euros, et vous prie de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser la Maire de Paris à signer les conventions qui nous lient à ces associations.

La délibération 2025 DAC 185 est adoptée à l'unanimité.

9°/2025 DAC 399

Subventions (300 000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions

M. HESSE

La présente délibération propose de favoriser l'accès et la participation des Parisiennes et des Parisiens en situation de vulnérabilité à la vie culturelle et artistique. Ce dispositif, appelé « Culture et Solidarités », viserait à soutenir des actions vers des publics éloignés de la culture.

Il nous oblige cependant ce soir à nous abstenir sur ce vote par souci de responsabilité budgétaire dans un contexte où les efforts économiques doivent être partagés, mais également aussi par un manque d'informations précises sur certaines de ces associations bénéficiaires, jugées non prioritaires, notamment ce festival d'éducation à la vie affective et sexuelle.

Le manque d'information suffisante ne nous permettant pas une prise de décision pleinement éclairée, nous nous abstiendrons ce soir sur ce vote de subvention.

Mme LÉCUYER

Je suis ravie de votre abstention, parce qu'elle est également ma position.

M. HESSE

Nous nous en doutions.

Mme LÉCUYER

Comme toujours en cohérence, la présentation de ces associations ne permet effectivement pas de dissocier le bon grain de l'ivraie. Vous avez raison, en responsabilité, nous ne pouvons pas voter des associations dont nous n'avons ni les tenants ni les aboutissants. Certaines associations sont d'ailleurs extrêmement politisées.

La délibération 2025 DAC 399 est adoptée à 1 voix (Mme MICHEL). Les élus de la Majorité, Mme SEGOND et Mme LÉCUYER s'abstiennent

10°/2025 DAE 33

Subventions (6 265 000 euros) et conventions avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

M. BALADI

Dans cette délibération sont réunies pas moins de 103 subventions pour un coût total de 6,3 millions d'euros. En complément des dispositifs de l'État, Paris apporte son soutien aux structures d'insertion par l'activité économique, comme nous le voyons régulièrement en Conseil d'arrondissement.

En 2023, cela totalise 2.514 salariés équivalents temps plein, allocataires RSA, seniors, femmes, travailleurs handicapés, personnes sous main de justice, résidents des quartiers prioritaires, etc.

Dans le détail, les 43 ateliers et chantiers d'insertion reçoivent une aide forfaitaire de 4 700 euros par équivalent temps plein (ETP). Les associations intermédiaires assurant la mise à disposition des acteurs publics des personnes éloignées de l'emploi reçoivent quant à elles 1 000 euros par ETP. Les entreprises d'insertion reçoivent 2 200 euros. Les régies de quartier reçoivent également 2 200 euros. Les entreprises temporaires d'insertion perçoivent 700 euros.

Ce sont ainsi au total 2 229 ETP aidés, qui représentent 5 700 salariés, parce qu'ils sont à temps partiel.

Le 8^e arrondissement accueille plusieurs actions. L'EPS 8 a recours à ce type d'emploi pour la restauration ou le nettoyage. Concrètement, l'association *ESPERO* pour de la couture, *BONNE TABLE* pour l'emploi des personnes en difficulté, *CHANGE PLEASE FRANCE* pour des formations aux métiers

de la restauration, notamment de barista, la *PETITE REINE* qui effectue des livraisons en vélo, et la TABLE DU RECHO dans le domaine de la restauration.

Je vous demande de bien vouloir voter pour.

La délibération 2025 DAE 33 est adoptée à l'unanimité (Mme LÉCUYER s'abstient).

11°/2025 DU 125

PLU – Modification simplifiée — Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public

AMENDEMENT Portant la suppression d'emplacements réservés en faveur de certains types de logements rattaché au projet de délibération 2025 DU 125 déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement

À l'annexe n°1 de la délibération, il est ajouté la suppression des emplacements réservés suivants dans l'annexe V et dans l'atlas du PLU :

· 5 rue Alfred de Vigny · 75-77 rue d'Amsterdam · 18 rue de l'Arcade · 32 rue de l'Arcade · 36 rue de l'Arcade · 8 rue de l'Arcade / 5 rue Chauveau Lagarde · 11 rue d'Argenson · 42 rue de Bassano · 28 rue de la Baume/11 avenue Percier · 1-5 rue de Berne/3 rue SaintPétersbourg · 10 rue La Boétie · 5 rue La Boétie · 10 rue Cambacérès · 4 rue Cambacérès/6 place des Saussaies · 12 rue Chateaubriand · 6 rue Christophe Colomb/5 rue Magellan · 6 rue Clément Marot · 26 rue Clément Marot/1-3 rue de Cerisoles · 25 rue de Constantinople/78 rue du Rocher · 23-25 rue de Courcelles · 3 rue d'Edimbourg · 95 rue du Faubourg Saint Honoré/38 rue Jean Mermoz · 25 rue du Général Foy · 22 rue du Général Foy · 15 rue du Général Foy/2-4 rue de Lisbonne · 34 avenue George V · 156 boulevard Haussmann · 124 boulevard Haussmann · 63 boulevard Haussmann · 146 boulevard Haussmann · 135 boulevard Haussmann/19-19bis rue de la Baume · 162-164 boulevard Haussmann/27 rue du Docteur Lancereaux · 14 avenue Hoche · 43 avenue Hoche/24 rue Beaujon · 75 rue La Boétie · 46 rue La Boétie · 62 rue La Boétie · 7-9 rue La Boétie · 21 rue La Boétie · 43-45 rue Laborde · 4 rue Lamennais · 37 rue de Liège · 11 rue Lincoln · 6 rue Lincoln · 56 rue de Londres · 18-20 place de la Madeleine/3 rue Vignon · 21 place de la Madeleine/ 1 rue Chauveau Lagarde/2 passage de la Madeleine · 22 place de la Madeleine/5 rue Vignon · 21-23 rue de Madrid · 19 boulevard Malesherbes · 69 boulevard Malesherbes/24 rue de la Bienfaisance · 43 boulevard Malesherbes/20 rue Lavoisier · 33 boulevard Malesherbes · 35 rue Marbeuf · 31 rue Marbeuf · 14 rue de Maignan · 37 rue des Mathurins · 26-28 avenue Matignon/79 rue Saint Honoré · 28 avenue de Messine · 17 rue de Miromesnil · 64 rue de Miromesnil · 65 rue de Monceau · 89 rue Monceau · 22 rue de Naples · 55 rue Pierre Charron · 11 rue Portalis · 122 rue de Provence · 129 rue de Provence/72 boulevard Haussmann/1 rue du Havre · 120 rue de Provence · 1bis rue du Havre · 59-63 rue du Rocher · 11 rue Saint Florentin · 20 rue de Saint Pétersbourg · 32 rue de Saint Pétersbourg · 3 rue de Stockholm · 14 rue de Surène · 17 rue de Surène · 6 rue de Téhéran · 10-12 rue de La Trémoille/7 rue du Boccador · 5 rue Tronchet · 5 rue Vernet/56 rue de Bassano · 16-18 rue de Vienne/35-37 rue de Rome/ 2 rue de Stockholm

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une partie de ces emplacements réservés ont fait l'objet de contributions de leur propriétaire lors de l'enquête publique puis, pour un certain nombre d'entre eux, de recours gracieux sur la délibération adoptée le 20 novembre 2024, car ils ne sont pas cohérents avec les critères fixés pour la définition des emplacements réservés en vue de la création de logements : la parcelle est en multipropriété,

elle ne permet pas de créer au moins 500 m² de logements ou elle a fait l'objet d'une réhabilitation trop récente pour envisager une nouvelle opération à moyen terme. L'égalité de traitement commande donc de retirer ces parcelles de la liste des emplacements réservés. L'exemple du 6, rue Cambacérès montre que la Ville de Paris n'est pas en capacité de répondre au droit de délaissement, compte tenu des prix de l'immobilier dans le 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Après l'adoption définitive du Plan local d'urbanisme bioclimatique de Paris en novembre 2024 pour lequel notre Conseil d'arrondissement a émis un avis défavorable, plusieurs erreurs sont apparues et nécessitent d'être corrigées.

Le 8^e arrondissement est directement concerné par la modification d'une pastille sur un emplacement réservé en vue de la création de logements dans un immeuble au 6 rue Cambacérès.

Après analyse fine par les services des dossiers contestés, nous avons obtenu une réduction de 15 % des pastilles pour l'arrondissement entre la version soumise à l'enquête publique et la version finale. Ainsi, d'autres situations mériteraient d'être corrigées par cette modification du PLUb. Aussi, nous proposons par voie d'amendement la suppression pure et simple de l'ensemble des pastilles dans l'arrondissement. Elles grèvent les parcelles d'une servitude alors que la Ville de Paris n'a pas les moyens de financer la création de logements sociaux de manière diffuse.

À noter que tout propriétaire visé par un emplacement réservé dispose d'un « droit de délaissement », c'est-à-dire qu'il peut demander à la Ville de lui racheter son immeuble. Cette dernière n'en a plus les moyens. Si elle refuse l'achat, alors la pastille est supprimée, c'est exactement la situation du 6 rue Cambacérès.

Comme nous le disions lors de l'examen du PLUb, les pastilles sont — pour l'essentiel d'entre elles — des éléments d'affichage, un compromis, au sein de la majorité municipale sur le dos des propriétaires de l'Ouest parisien, mais sans grande portée opérationnelle.

Dans ces conditions, et comme nous l'avons fait lors du Conseil d'arrondissement de novembre dernier, nous déposons un amendement visant à la suppression de l'ensemble des emplacements réservés pour la production de logements.

Nous avons rencontré ces derniers mois plusieurs propriétaires qui ont déposé un recours gracieux sur la délibération du PLUb, car leur parcelle ne répond pas aux critères que l'exécutif parisien s'est lui-même fixés :

- Parcelles en monopropriété;
- capacité à créer au moins 500 mètres carrés de logements;
- constructibilité d'au moins 100 mètres carrés.

Mme LÉCUYER

Nous nous rejoignons enfin! Merci pour ce discours qui va exactement dans le sens de ce que je plaide depuis le premier examen en Conseil d'arrondissement du PLU. Je crois que j'étais alors la seule à voter contre, vous aviez tous voté pour en disant que vous vouliez du logement social dans l'arrondissement pour repeupler le 8^e arrondissement.

Vous avez pu mesurer les effets délétères de ce PLU. Bravo!

Lors de l'examen de cette délibération sont apparues un certain nombre « d'erreurs matérielles et d'appréciation entachant le PLU », comme cela est dit dans le texte.

Dans le 8^e arrondissement, seul l'emplacement réservé pour du logement social du 6 rue Cambacérès est finalement supprimé. C'est évidemment très insuffisant. C'est pourquoi je vous propose moi aussi un amendement plus complet que celui présenté par la majorité, afin de supprimer 47 des emplacements de bureaux ou d'habitations réservés par le PLU, dans le 8^e arrondissement, pour la réalisation de logements sociaux à l'occasion d'opérations immobilières.

Je veux profiter de cette intervention pour renouveler mon opposition une fois de plus au fameux pastillage, à savoir le fait que la Mairie de Paris réserve des emplacements de bureaux ou d'habitations sur lesquels elle impose des servitudes d'urbanisme pour la réalisation de logements sociaux à l'occasion d'opérations immobilières. Ces servitudes portent atteinte directement au droit fondamental de propriété. Je les dénonce sur le fond pour leur incohérence et sur la forme.

Sur le fond, la Mairie de Paris dévalorise les immeubles, dissuade les rénovations nécessaires et oriente la transformation du marché de bureaux vers l'hôtellerie.

Sur la forme, elle pastille à l'aveugle et dans l'opacité, avec un certain nombre d'erreurs d'ailleurs. Elle n'a jamais daigné informer les propriétaires d'immeubles qu'il y avait une servitude.

Ceci étant dit, je voterai symboliquement pour ce projet de délibération puisqu'il reconnaît des erreurs de pastillage et qu'il va dans le sens d'un détricotage du PLU. Vous avez mon amendement à disposition. Faut-il que je vous relise l'exposé des motifs ?

Mme d'HAUTESERRE

Ce n'est pas nécessaire de relire maintenant. Il faudra attendre que j'aie moi-même lu mon amendement, puisque je représente la majorité.

Concernant les logements sociaux, il ne se passe pas une semaine sans que je reçoive deux ou trois familles qui demandent de bénéficier d'un logement du parc social.

Ces personnes de classe moyenne n'ont plus les moyens de vivre dans des logements du parc privé dans notre arrondissement. Elles viennent me voir pour me demander qu'on les loge car elles habitent déjà dans l'arrondissement. Ces familles ont des enfants dans les écoles et les crèches du 8^{ème}. Nous devons leur répondre.

2000 familles habitent dans l'arrondissement et sollicitent d'être logées parce qu'elles veulent y rester. Évidemment, je ne peux pas répondre à toutes ces sollicitations, puisque nous avons seulement 900 logements pour tout l'arrondissement.

Vous dites qu'on ne veut pas de logements sociaux, mais cela ne concerne pas seulement les populations des départements voisins 95 ou 93. Si je dois donner des noms de personnalités qui habitent dans les logements sociaux, vous seriez très étonnée. Ce n'est pas mon rôle de donner le nom de journalistes ou de personnalités publiques qui occupent des logements sociaux.

Il faut donc arrêter avec votre fixation sur les logements sociaux !

Nous avons besoin de logements sociaux pour loger des personnes qui travaillent dans notre arrondissement. Nous avons 78500 établissements économiques installés dans notre arrondissement. Cela représente un certain nombre de salariés, qui souhaiteraient pouvoir vivre à proximité de leur lieu de travail, notamment ceux qui travaillent tard dans les hôtels et les restaurants. Les directeurs d'hôtel me demandent aussi de rendre ce service à leurs salariés, puisque leurs employés sont obligés de faire appel souvent à un taxi quand ils quittent leur poste à 3h du matin. Certes, cela fait travailler les chauffeurs de taxi.

La vérité est celle-ci : nous sommes en manque de logements sociaux dans notre 8^e arrondissement. Quand je peux loger des personnes qui y habitent déjà, des familles dont les enfants sont scolarisés, je le fais, sans juger la catégorie des logements sociaux.

Aujourd'hui, on ne peut plus se permettre d'avoir ce manque de d'humanité.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, je dénonce le dispositif mis en place qui s'appelle le pastillage, parce que c'est de la spoliation. C'est d'ailleurs le discours que vous venez de tenir, vous rejoignez donc mon discours.

Mme d'HAUTESERRE

Je ne rejoins en rien votre discours. Je suis pragmatique. Une commission a été mandatée par la Ville. Cette commission est venue nous rencontrer. Un certain nombre d'immeubles sont amenés à produire des logements. Nous avons été à l'écoute, et c'est la raison pour laquelle nous formulons notre amendement, pour dénoncer un certain nombre de pastillages sur des immeubles qui sont déjà construits.

Le magasin de luxe Saint-Laurent sur les Champs-Élysées a par exemple été pastillé. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes aperçus qu'il y avait un certain nombre d'erreurs, et nous avons soumis cet amendement pour corriger ces pastillages.

M. BALADI

J'aimerais revenir sur l'argumentaire de Mme LÉCUYER qui évoque nos votes. Factuellement, ce qu'elle dit est faux. Rappelons d'abord que deux votes ont eu lieu. Je recontextualise : nous avons remplacé le PLU DELANOË — qui datait de 2007, qui lui aussi était loin d'être parfait — par le PLU^b HIDALGO en 2024.

Il y a eu des avancées, mais il y a aussi eu des régressions, dont le pastillage. Qu'avons-nous voté ici dans notre Conseil d'arrondissement ? Nous avons voté pour, avec suppression du pastillage, et cela dès le premier vote. C'est totalement faux de dire que nous sommes pour le pastillage.

Par ailleurs, lors du deuxième vote intervenu après l'enquête publique, nous avons voté contre. C'est important de le rappeler, ce sont des éléments factuels.

Mme LÉCUYER

Nous reprendrons les comptes rendus du Conseil d'arrondissement. Je suis même allée voir M. GAUGER en lui disant : « Tu te rends compte que vous avez voté un PLU socialiste ».

M. BALADI

Ce sont des on-dit.

Mme LÉCUYER

Vous avez changé, parce que personne n'avait travaillé ce sujet. C'est très bien, vous avez maintenant réalisé ce qu'il en est.

D'ailleurs, beaucoup de propriétaires n'ont pas été mis au courant. Je suis intervenue ici plusieurs fois pour dire que vous devriez prévenir les propriétaires de l'arrondissement pour les prévenir. Vous aviez alors refusé de les prévenir.

Mme SEGOND

Je souhaiterais souligner qu'il est bon de rappeler qu'ici, majoritairement, nous ne combattons pas la création de logements sociaux dans le 8^e arrondissement. Ce que nous combattons, c'est l'impréparation de ce PLU et surtout son inadéquation aux besoins de logements de Paris.

En effet, ce plan ne permet absolument pas de stopper l'hémorragie des Parisiens et de répondre aux problématiques que vous avez rappelées : il s'agit de loger les habitants des classes moyennes à Paris. Je tenais à souligner ce point.

Mme MICHEL

Pour ma part, je voterai à part favorablement pour la délibération initiale, avant vos amendements.

AMENDEMENT visant à supprimer 47 des emplacements de bureaux ou d'habitations réservés par le Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLU) dans le 8^e arrondissement rattaché au projet de délibération 2025 DU 125 déposé par Catherine LÉCUYER (groupe Changer Paris) A l'annexe 1 de la présente délibération, il est ajouté la suppression de 47 emplacements du 8^e arrondissement réservés dans l'Annexe V et dans l'Atlas du PLU :

• 1-3 rue de Cerisoles / 26 rue Clément Marot • 1-5 rue de Berne / 3 rue de Saint-Pétersbourg • 3 rue de Stockholm • 4 rue Cambacérès / 6 place des Saussaies • 5 rue la Boétie • 5 rue Alfred de Vigny • 6 rue Lincoln • 6 rue Christophe Colomb / 5 rue Magellan • 6 rue de Téhéran • 7 rue du Boccador • 7-9 rue la Boétie • 9 rue du Boccador • 10 rue La Boétie • 10 rue de Vézelay • 10-12 rue de la Trémoille / 7 rue du Boccador • 11 rue Lincoln • 12 rue Chateaubriand • 14 avenue Hoche • 15 rue du Général Foy / 2-4 rue de Lisbonne • 16-18 rue de Vienne / 35-37 rue de Rome / 2 rue de Stockholm 1/2 • 17 rue de Surène • 18-20 place de la Madeleine / 3 rue Vignon Tronchet • 19 boulevard Malesherbes • 21 place de la Madeleine / 1 rue Chauveau Lagarde / 2 passage de la Madeleine • 22 place de la Madeleine / 5 rue Vignon • 22 rue de Naples • 23-25 rue de Courcelles • 24 rue de la Trémoille / 12 rue Clément Marot • 28 avenue de Messine • 31 rue Marbeuf • 32 rue de Saint-Pétersbourg • 35 rue Marbeuf • 42 rue Bassano • 43 avenue Hoche / 24 avenue Beaujon • 43 boulevard Malesherbes / 20 rue Lavoisier • 43-45 rue Laborde • 46 rue la Boétie • 56 rue de Londres • 59-63 rue du Rocher • 62 rue la Boétie • 63 boulevard Haussmann • 64 rue de Miromesnil • 65 rue de Monceau • 89 rue de Monceau • 129 rue de Provence / 72 boulevard Haussmann / 1 rue du Havre • 146 boulevard Haussmann • 156 boulevard Haussmann

Exposé des motifs

Le présent amendement a pour objet de supprimer 47 des emplacements de bureaux ou d'habitations réservés par le Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLU) dans le 8^e arrondissement, sur lesquels la Mairie de Paris impose des servitudes d'urbanisme pour la réalisation de logements sociaux à l'occasion d'opérations immobilières. Ces servitudes portent directement atteinte au droit fondamental de propriété. Elles doivent être dénoncées sur le fond pour leur incohérence et sur la forme pour leur arbitraire. Sur le fond, la Mairie de Paris dévalorise les immeubles, dissuade les rénovations nécessaires et oriente la transformation du marché de bureau vers l'hôtellerie. Sur la forme, elle a pastillé à l'aveugle et dans l'opacité, puis elle n'a jamais daigné en informer les propriétaires d'immeubles grevés d'une servitude.

Mme LÉCUYER

L'amendement reprend la liste des 47 remplacements du 8^e arrondissement que je souhaite dépastiller.

- **A LA MAJORITE (12 voix)**, le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **avis favorable au projet d'amendement** de Mme d'HAUTESERRE et des élus de la Majorité

Mme MICHEL s'abstient

- **A LA MAJORITE (11 voix)**, le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **avis défavorable au projet d'amendement** de Mme LÉCUYER

Suffrages exprimés POUR le projet : 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Virginie KRIKORIAN, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE et le pouvoir de M. Jean-Louis BARTHELÉMY, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, Mme Sophie SEGOND)

Abstention : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

- **A LA MAJORITE (11 voix)**, le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **avis favorable au projet de délibération initial amendé** par Mme d'HAUTESERRE et les élus de la Majorité

Mme MICHEL et Mme LÉCUYER s'abstiennent

12°/2025 DU 148

Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, Rives de la Seine » — Engagement des études

Mme d'HAUTESERRE

Depuis 1991, Paris est en partie inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Sud-Ouest du 8^e arrondissement fait partie du périmètre qui comprend le jardin des Champs-Élysées, la rive de la Seine jusqu'à la rue Jean-Goujon, la place de la Concorde, la rue Royale et la place de la Madeleine.

Depuis 2024, la totalité de l'arrondissement est en zone tampon pour préserver les abords du périmètre inscrit.

Cependant, le label de l'UNESCO est avant tout honorifique, car il ne confère pas en soi une protection particulière.

En 2016, une loi a été adoptée afin que l'État et les collectivités concernées élaborent un plan de gestion pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, et se compose d'un diagnostic et de fiches action.

Concrètement, il s'agit de créer un site patrimonial remarquable qui peut prendre deux formes :

- o soit un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) ;
- o soit un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Alors que le premier se superpose au PLU, le second s'y substitue et couvre aussi les éléments intérieurs des immeubles (escaliers, planchers, boiseries, etc.).

Dans tous les cas, l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France est requis, ce qui est déjà largement le cas dans notre arrondissement.

La présente délibération propose de lancer le travail de définition du périmètre de ce site patrimonial qui concernerait les 7 premiers arrondissements auxquels sont ajoutées les zones classées par l'UNESCO.

Ce périmètre ne sera stabilisé qu'au terme d'une procédure qui comprend successivement une étude confiée à l'APUR, une délibération du Conseil de Paris et un avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'Architecture, une enquête publique et une dernière délibération du Conseil de Paris. Un arrêté du ministre de la Culture entérinera le périmètre et la forme de protection du PVAP ou du PSMV.

Mme LÉCUYER

Comme vous l'avez rappelé, ce projet de délibération qui nous est soumis pour avis a pour objet de créer un site patrimonial remarquable (SPR) qui comprendrait les 7 premiers arrondissements de Paris complétés à l'Est et à l'Ouest par les secteurs du périmètre UNESCO relevant des 8^e, 12^e, 13^e, 15^e et 16^e arrondissements.

Pour mémoire, selon le site du ministère de la Culture les SPR sont les «villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur présentent du point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager un intérêt public».

Je me réjouis beaucoup de ce projet pour mieux protéger le Paris historique et patrimonial qui va dans le sens des propositions que la ministre de la Culture avait formulées dans un entretien au Figaro en octobre dernier.

Je m'en réjouis, car un SPR permet de définir finement les règles de protection du patrimoine dans des quartiers historiques, en disant clairement ce qu'il est possible et ce qu'il est impossible de faire. Il définit les édifices à conserver, ce qu'il est possible de remplacer et ce qu'on peut détruire.

Il permet aussi d'imposer la conservation, comme vous l'avez rappelé, des intérieurs.

Jusqu'à présent, seuls deux quartiers bénéficient de cette protection : le Marais et le Quartier des ministères dans le 7^e arrondissement, c'est pourquoi je vote pour ce projet de délibération.

La délibération 2025 DU 148 est adoptée à l'unanimité.

13°/2025 DGRI 10

Subventions (80 000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 »

M. GAUGER

Cette délibération concerne une subvention totale de 80 000 euros répartis entre 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 ».

Ce label est tout à fait honorable. Il s'agit de renforcer la citoyenneté et la solidarité européennes à travers un certain nombre d'actions pour favoriser l'appartenance à l'Union européenne et une meilleure compréhension des institutions. C'est le principe.

En l'espèce, quand nous regardons cette répartition et les associations, nous nous rendons compte, comme c'était le cas plutôt sur la culture, que nous avons de vives réserves. Certaines associations ont des projets vraiment louables, d'autres nous paraissent tout à fait à côté de la plaque de l'objet même de ce label.

Pour n'en citer que quelques-unes, nous retrouvons un festival d'éducation de la vie affective et sexuelle, des histoires de dynamiques égalitaires et inclusives entre les pays des Balkans autour du fleuve qui traverse la capitale hongroise. L'utilisation est très clairesemée, ce qui nous fait émettre de nombreuses réserves sur certaines associations et leurs projets.

Dans ces conditions, nous invitons à nous abstenir sur cette délibération.

Mme SEGOND

Effectivement, même si un jury a délibéré sur les projets portés par les associations qui bénéficieraient de ces subventions, je me suis moi-même étonnée de certains projets qui sont très éloignés de l'objectif annoncé noir sur blanc de renforcement de la solidarité et de la citoyenneté européenne. «Solidarité» au sens «Union européenne». Je suis assez étonnée de voir que la Bosnie-Herzégovine fait partie de l'Union européenne selon la Mairie de Paris.

Nous retrouvons l'association Sytteen qui propose un projet collaboratif avec des groupes issus de quartiers prioritaires de Paris. Je ne vois pas l'Europe ici, je ne vois pas l'Union européenne.

C'est dommage, parce que je crois que la caractéristique de notre Conseil est d'examiner toute une série de subventions qui manquent de colonne vertébrale. On ne sait jamais très bien pourquoi, comment, dans quel cadre ces subventions s'inscrivent. Cela nous donne l'impression qu'on repêche des associations en essayant de les rattacher à certains projets.

Comme nous faisons de la politique, nous voyons là une certaine forme de clientélisme. Je le dis avec d'autant plus de regrets qu'aujourd'hui les associations se heurtent effectivement — du fait de la situation économique — à une baisse drastique des subventions, ce qui met certaines d'entre elles dans de grandes difficultés.

Pour autant, ce n'est pas un service à leur rendre que de nous soumettre ce genre de subvention au vote.

Comme je suis profondément européenne, je vais voter favorablement cette délibération, mais je tiens à ce que ma position soit retranscrite dans le procès-verbal de notre conseil. Merci.

La délibération 2025 DGRI 10 est adoptée à la majorité (Mme SEGOND et Mme MICHEL votent pour, les autres élus s'abstiennent).

14°/2025 DDCT 60

Subventions (10 000 euros) à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Comme chaque année, le 8^e arrondissement bénéficie d'une enveloppe de 10 000 euros pour soutenir le tissu associatif local. Cette année, nous avons fait le choix de cibler les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité. Le 8^e arrondissement a la chance de pouvoir compter sur l'engagement des bénévoles et de ses habitants pour aider les plus démunis et développer les liens au sein de notre société. Cette chaîne désintéressée de solidarité mérite que nous la soutenions.

Aussi vous proposerai-je d'allouer les subventions suivantes :

- Accueil Solidarité Saint-Augustin : 2 000 euros;
- AGF 8 : 2 000 euros;
- Foyer de la Madeleine : 2 000 euros;

- o Osanam la Madeleine : 2000 euros;
- o Société d'entraide de la Médaille militaire : 2000 euros.

Mme LÉCUYER

Bien sûr, je voterai cette délibération parce que nous avons là des associations qui œuvrent pour le bien commun, dans l'arrondissement et c'est largement mérité, et je regrette même qu'il n'y ait pas davantage, car elles mériteraient beaucoup plus.

Mme SEGOND

Ce sont des associations que nous connaissons et qui font un travail sur le terrain absolument incroyable. Elles sont d'ailleurs connues bien au-delà du 8^e arrondissement, puisqu'elles drainent des personnes en difficultés d'autres arrondissements.

M. GAUGER

Certes le soutien est ce qu'il est, mais il n'est pas seulement financier. Il y a une vraie volonté de la Mairie du 8^e arrondissement de les soutenir, en termes de mise à disposition de salles, de créneaux, d'accompagnement dans l'organisation. Il s'agit d'un accompagnement global et d'un soutien total de la Mairie du 8^e arrondissement vis-à-vis de ces associations.

La délibération 2025 DDCT 60 est adoptée à l'unanimité.

15°/2025 DGRI 17

Convention de co-production et co-organisation de l'exposition « Les Gardiens de l'Amazonie » dans le cadre de la Saison culturelle Brésil-France 2025

Mme d'HAUTESERRE

La saison culturelle croisée Brésil-France 2025 est une initiative conjointe des gouvernements français et brésiliens visant à renforcer les liens culturels, artistiques et scientifiques entre les deux pays. Elle marque également le bicentenaire des relations diplomatiques franco-brésiliennes établies en 1825.

D'ailleurs, pour information, l'ambassade du Brésil est située dans le 8^e arrondissement.

La saison se déroule en deux temps :

- o Du 1^{er} avril au 30 septembre 2025, le Brésil est à l'honneur en France. Plus de 300 événements sont programmés à travers le pays, incluant des expositions, concerts, spectacles, projections, débats et ateliers;
- o D'août à décembre 2025, la France sera mise en lumière au Brésil.

Le projet d'exposition dans l'espace public qui fait l'objet de cette délibération se déroulera notamment sur l'avenue des Champs-Élysées du 3 au 20 juin sur la contre-allée le long des jardins des Ambassadeurs.

J'ai rencontré l'artiste brésilien Seu Jorge au printemps lors d'un concert au théâtre de la Concorde. J'ai été très touchée par son parcours. Issu d'un milieu modeste, il a connu une jeunesse difficile dans les favelas de Rio. Après la perte tragique de son frère en 1990, il a vécu sans domicile fixe pendant environ 3 ans. Sa vie a pris un tournant lorsqu'il a été invité à rejoindre une troupe de théâtre où il a pu développer ses talents.

Ce parcours mérite que Paris l'honore, et je solliciterai la Maire de Paris pour lui remettre une médaille de la Ville.

La délibération 2025 DGRI 17 est adoptée à l'unanimité.

16°/2025 DLH 125

Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

Mme d'HAUTESERRE

La Ville de Paris garantit classiquement les prêts contractés par les bailleurs sociaux pour financer leurs opérations. Parmi les programmes concernés figure l'opération du 31 rue de Berne sur laquelle nous avons délibéré en novembre 2023.

Le programme consiste à transformer 15 logements pour produire 5 logements PLAI, 6 PLUS et 4 PLS. L'immeuble compte 2 T1, 8 T2 et 5 T4.

Pour rappel, les locataires déjà présents ont le choix de bénéficier d'un bail social s'ils sont sous les plafonds, sinon leur bail actuel sera renouvelé sans limites de durée. Ils bénéficieront en tout état de cause des travaux de rénovation, notamment énergétique, pour un gain attendu de 42 %.

Le coût total est de 4,7 millions d'euros, dont 1,3 million d'euros financés par la Ville de Paris. La Mairie du 8^e arrondissement devrait être réservataire de 4 logements, la moitié du contingent de la Ville de Paris. Comme vous le savez, l'État bénéficie aussi de ce contingent.

La délibération 2025 DLH 125 est adoptée à l'unanimité (Mme LÉCUYER s'abstient).

17°/2025 DASCO 30

Subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du Budget participatif des Collèges — édition 2024-2025

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération concerne les subventions au titre du Budget participatif des collèges 2024-2025. C'est-à-dire que les collèges peuvent choisir un projet sur catalogue et au titre de la thématique « Le sport, l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 », le collège Chaptal a ainsi déployé un projet interactif « Lü » qui consiste en un système éducatif immersif et interactif conçu principalement pour les écoles, les centres de loisirs ou les environnements éducatifs.

Il transforme une salle de classe ou un gymnase en un espace intelligent et réactif grâce à la projection, aux capteurs de mouvements et aux sons. Les enfants peuvent interagir avec l'image projetée sur un mur en lançant des ballons, en bougeant ou en se déplaçant dans l'espace. Le système détecte les mouvements en temps réel et adapte ainsi le contenu en conséquence.

Pour ce projet, le collège Chaptal a obtenu un montant de 30 974 euros. Je vous remercie.

Mme LÉCUYER

Quand j'ai lu cette délibération, j'étais un peu étonnée. Aujourd'hui, on parle beaucoup de la problématique des écrans, de la nécessité de réduire le temps passé devant les écrans et couper les

écrans. J'ai l'impression qu'on va mettre de l'écran dans une activité sportive qui pourrait se faire sans ces écrans. Peut-être n'ai-je pas bien compris de quoi il en retourne...

Mme MALACHARD des REYSSIERS

La thématique du projet est « Le sport, l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 », cela a été choisi par le collège Chaptal avec les enseignants de sport, donc je pense qu'ils savent ce qu'ils font. Le but est de faire bouger les enfants.

Sans doute connaissez-vous Just Dance... c'est un peu similaire, l'idée est de bouger. Grâce à ces nouvelles technologies, les élèves ne restent pas bêtement devant un écran à regarder un film. Le but est d'associer les loisirs, les sports et les nouvelles technologies.

J'insiste, c'est le collège Chaptal qui a fait ce choix.

Mme LÉCUYER

Je voulais m'assurer d'avoir bien compris le dispositif. Je suis étonnée qu'ils aient fait ce choix.

Mme d'HAUTESERRE

La nouvelle génération est différente de nous.

La délibération 2025 DASCO 30 est adoptée à l'unanimité.

18°/2025 DASCO 32

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Dans cette délibération, nous retrouvons les ajustements habituels qui ont lieu au cours de l'année et des subventions pour des travaux et des équipements. Aujourd'hui, seul le collège Octave-Gréard est concerné à hauteur de 4 200 euros pour l'entretien de sa fameuse cour oasis.

La délibération 2025 DASCO 32 est adoptée à l'unanimité.

19°/2025 DEVE 47

Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545,38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement

Mme d'HAUTESERRE

La Caisse des écoles du 8^e arrondissement est sur une trajectoire ambitieuse en matière d'alimentation durable, avec un triplement de la part d'aliments labellisés « bio », « Label rouge » ou « Pêche durable » entre 2020 et 2025 pour désormais atteindre 70 %.

Cette démarche se double d'une lutte contre le gaspillage et la valorisation des déchets alimentaires. Nous avons ainsi doté plusieurs établissements de tables de tri pour valoriser les différents types de déchets.

Dans ce cadre, cette délibération nous permet de solliciter une subvention pour que la Caisse des écoles se dote d'un logiciel de suivi du gaspillage alimentaire qui permettra, à l'aide de l'intelligence artificielle, de mieux piloter la production de repas.

Par ailleurs, nous poursuivons l'équipement des établissements scolaires en plateau inox qui ont un triple atout, en remplacement des plateaux en plastique :

- o ils sont plus légers et permettent de favoriser l'autonomisation des enfants tout en luttant contre les gaspillages alimentaires;
- o Pour les agents, ce sont plusieurs centaines de kilos en moins à porter chaque jour;
- o Les opérations de lavage s'en trouvent simplifiées.

Grâce à une subvention de 32 645,54 euros, nous allons donc équiper 8 écoles supplémentaires en plateaux inox et déployer ce logiciel de suivi du gaspillage alimentaire.

La délibération 2025 DEVE 47 est adoptée à l'unanimité.

20°/2025 DVD 44

Parcs de stationnement Champs-Élysées et George V (8^e arrondissement) — Convention de délégation de service public avec la SAEMES pour la modernisation et l'exploitation de l'ensemble

M. BALADI

Dans cette délibération, nous parlons des parkings publics, notamment les parcs de stationnement Champs-Élysées et George V, tous deux gérés jusqu'à présent par Indigo, ex-Vinci. Ils sont regroupés et reliés, et totalisent près de 2 000 places de stationnement.

Cette délibération propose de confier la gestion à l'opérateur de la Ville de Paris — la SAEMES — pour 15 ans, avec 8,6 millions euros de travaux prévus, notamment pour remplacer les ascenseurs défectueux.

795 mètres carrés devront être consacrés à la logistique urbaine. Un agent sera présent en journée dans le parc Champs-Élysées et en nuit dans le parc George V.

Vous connaissez notre engagement sur la sécurité des parkings puisqu'en début de mandature précédente, il y avait de réels soucis dans de nombreux parkings du 8^e arrondissement. Nous avons avancé sur ce sujet.

La capacité d'accueil de véhicules léger sera de 1 728 places, dont 804 équipées de bornes de recharge. 910 places vélo seront créées, dont 175 avec recharge et 80 vélos-cargos.

La redevance annuelle attendue s'élève à 1 million d'euros. En Commission des Concessions, Madame la Maire du 8^e arrondissement a insisté sur l'importance de l'entretien des accès piétons trop fréquemment souillés, comme une grande majorité de parkings privés comme publics.

La délibération 2025 DVD 44 est adoptée à l'unanimité.

21°/2025 DVD 51

Plan Vélo 2021 — 2026 et Budget participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles

M. TILLOY

La Mairie du 8^e arrondissement, grâce à Madame le Maire, n'a pas été en reste pour faciliter et sécuriser la circulation des cyclistes dans notre arrondissement, tout en défendant autant que possible le stationnement automobile. Le nombre de cyclistes a logiquement augmenté, parmi lesquels nombre de personnes se mettent au vélo, et qu'il convient d'accompagner et former.

Les associations présentées dans cette délibération œuvrent en ce sens, c'est pourquoi je vous propose de voter favorablement cette délibération afin d'améliorer encore la sécurité des cyclistes.

La délibération 2025 DVD 51 est adoptée à l'unanimité.

22°/2025 DVD 56

Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien — Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

M. BALADI

Des subventions sont utiles, celle-ci en fait clairement partie. Nous parlions plus tôt de subventions versées aux associations du 8^e arrondissement, il faut aussi compter celles-ci qui s'adressent à des associations qui contribuent à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien, en l'occurrence deux associations anciennes et connues, comme l'association de Prévention routière, à bien différencier de la Sécurité routière au sens large, qui dépend du gouvernement. La Prévention routière est sous forme d'association depuis 1949 et va recevoir 8 000 euros grâce à cette délibération pour assurer ses actions continues de sensibilisation à la sécurité routière, notamment auprès des jeunes, mais aussi des séniors, avec une spécificité sur les piétons.

Une deuxième association, fondée en 1998, Avenir Santé France, cible quant à elle les lieux de nuit en sensibilisant les responsables d'événements festifs, ainsi que les clients, avec 15 actions de prévention spécifiques, notamment pour prévenir les accidents de circulation chez les jeunes, en ciblant les établissements de nuit. Cette association recevra 5 000 euros. Je vous demande de bien vouloir voter pour.

Mme SEGOND

J'ai été interpellée par l'exposé des motifs de ce projet de délibération. La Mairie de Paris nous explique que la politique qu'elle a adoptée en matière de mobilités pour diminuer l'usage de la voiture et favoriser les cyclistes a des conséquences. Elle dit noir sur blanc : «cette évolution des modalités d'usage de l'espace public parisien très contraint amène inévitablement de nouveaux conflits».

C'est-à-dire qu'en une phrase, voilà la manière de se déresponsabiliser et de présenter la politique menée comme ayant des conséquences inévitables.

Par cette délibération, on autorise à sous-traiter à des associations — certes louables et qui ont une activité utile — pour combler les lacunes monstrueuses en matière de sécurisation des piétons.

Encore une fois, sans remettre en cause l'activité et l'utilité de ces associations, je dénonce ici la façon dont la Mairie de Paris se décharge sur ces associations pour combler ses propres lacunes, engendrées par sa politique. Être piéton aujourd'hui à Paris, c'est dangereux. Je trouve cela scandaleux.

Je voterai évidemment la délibération parce que je ne veux pas pénaliser ces deux associations, mais je trouve que l'exposé des motifs vaut son pesant d'or.

M. BALADI

Pour répondre à Mme SEGOND, et parce que c'est important pour la clarté des échanges, nous sommes tout à fait d'accord sur la critique de l'exposé des motifs, comme ce serait le cas sur un certain nombre d'autres exposés des motifs. C'est toujours très tendancieux, mais cela sort de la majorité municipale de Paris.

Il y a la forme d'une part, le fond d'autre part.

Sur le fond, ces deux associations perçoivent en tout 13 000 euros de subvention, alors qu'on parle de la prévention routière. Cela a été dit, ce sont des actions très concrètes et très spécifiques, qui vont directement pour les Parisiens. Je ne vois pas pourquoi voter contre ou s'abstenir.

Objectivement, ces deux subventions sont très utiles. Elles sont agréées par le ministère de la Jeunesse et des Sports, donc pour moi, sur le fond, je pense qu'il faut voter pour.

Mme LÉCUYER

Je rejoins ce qui a été dit, je voterai également pour, mais je constate moi aussi que la Ville de Paris a tendance à se défausser très souvent sur des associations pour prendre le relais de ses incompétences.

La délibération 2025 DVD 56 est adoptée à l'unanimité.

23°/2025 DVD 62

Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton! » — Subventions aux associations (33 500 euros)

M. TILLOY

Les moyens de locomotion personnels non motorisés se sont multipliés ces dernières années. Leur cohabitation dans un espace public restreint n'est pas toujours aisée et la pacification de cet espace est nécessaire. Les associations citées dans cette délibération ont pour objet de contribuer à cette pacification.

Il manque cependant des actions de pacification entre cyclistes et automobilistes. Je vous invite néanmoins à voter pour afin de pacifier notre espace de vie.

Mme SEGOND

Encore une fois, l'exécutif démontre son incapacité à prendre ses responsabilités face aux conséquences des priorités de circulation qu'elle a souhaitées pour Paris.

De plus, dans cette délibération, on confond manifestement les actions pour protéger les piétons et l'appropriation de l'espace public qui sont, selon moi, deux choses totalement différentes.

D'ailleurs, l'activité des associations qu'elle souhaite subventionner démontre elle-même cette confusion, car il n'est absolument pas question de protéger le piéton dans la jungle urbaine instaurée par la Mairie de Paris. J'en veux pour preuve l'association numéro 4 la CRL10 qui finance une fête de quartier, ou la Fabrique des Petits Hasards, etc. Il y a toute une série d'associations qui peuvent effectivement s'occuper de l'espace public, mais en aucun cas ne protègent les piétons. Sur cette délibération, je m'abstiendrai.

Mme LÉCUYER

Je m'abstiendrai moi aussi sur ce projet de délibération. Bien sûr, il faut contribuer à «l'apaisement et au partage de l'espace public» — qui sont des termes de la novlangue municipale —, mais dans cette perspective le Code de la rue et le Plan Priorité Piétons de la Ville de Paris sont très insuffisants. Il n'y aura pas de pacification durable du chaos dans l'espace public parisien tant que n'existera pas la volonté politique de renforcer rapidement la Police municipale pour donner enfin la priorité aux sanctions du non-respect des dispositions du Code de la route.

N'oublions pas les vertus préventives de la répression afin de prévenir certains usages inacceptables trop souvent faits des mobilités douces.

La Mairie de Paris tente et a beaucoup de mal à améliorer l'attractivité de la Police municipale pour atteindre ses propres objectifs de recrutement aujourd'hui, seulement à moitié satisfait. Je pense que nous sommes très loin du but, et c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

M. BALADI

Si je reformule ce que vous venez de dire, Madame LÉCUYER, cela signifie que vous souhaitez que la Police municipale flèche davantage ses actions sur la sécurité routière et notamment sur la verbalisation des automobilistes, puisque ce sont principalement eux qui ont des plaques d'immatriculation, en plus des vélos. Ai-je bien compris ?

Si l'on flèche les actions de la Police municipale sur le Code de la route, que va-t-il se passer dans la vraie vie ? Aujourd'hui, une amende sur deux est dressée à l'encontre des véhicules. Demain, si on flèche de telles actions, la Police municipale verbalisera des vélos, mais aussi davantage les voitures, c'est mécanique. Installer la Police municipale sur un théâtre d'opérations ne fera pas qu'elle ciblera davantage les vélos.

Mme LÉCUYER

S'il faut verbaliser, qu'on verbalise ! Que ce soit un vélo ou une voiture, il faut verbaliser.

M. BALADI

Entendu, il y aura plus de verbalisation de véhicules, nous le notons.

Mme LÉCUYER

L'idée est de protéger le piéton.

La délibération 2025 DVD 62 est adoptée à l'unanimité (Mme SEGOND et Mme LÉCUYER s'abstiennent)

24°/2025 DSOL 99

Subventions (11000 euros) à 4 associations pour leurs actions facilitant l'accès des séniors à la culture et aux loisirs

Mme DEBADIER

Ce sont ici aussi des subventions tout à fait louables, car ce dispositif vise à lutter contre l'isolement des séniors en finançant des activités culturelles et de loisirs qui leur sont adaptées.

Parmi elles, et pour le 8^e arrondissement, figure l'association Octaves & Arpèges que mon collègue Jean-Pascal HESSE a présentée plus tôt. Celle-ci anime la *Troupe du Troisième Acte*, composée d'une

vingtaine de retraités bénévoles s'exerçant au théâtre et que nous aurons le plaisir de recevoir en mairie cet automne. Je remercie Madame le Maire de soutenir cette action lors de la Semaine bleue dédiée aux séniors pour une représentation.

Pour mener ce projet, la subvention proposée est de 5000 euros. Le thème retenu cette année par cette troupe « En un clic », continue d'aborder le sujet de la fracture numérique chez les séniors.

Par ailleurs, et toujours pour lutter contre l'isolement, je vous rappelle les Cafés Causettes que nous avons instaurés en avril, qui ont lieu le premier jeudi de chaque mois — sauf exception — et qui s'adressent particulièrement aux séniors, mais aussi à toute personne souffrant d'isolement. Ils se veulent également intergénérationnels. J'appelle à voter pour ces subventions.

La délibération 2025 DSOL 99 est adoptée à l'unanimité

25°/2025 DJS 8

Subventions (13600 euros) à 3 associations sportives (dont un avenant à la convention pluriannuelle d'objectif) (8^e arrondissement)

M. GAUGER

Pour reprendre le terme de ma collègue à l'instant, il s'agit ici encore de subventions « louables », concrètes, de terrain, qui vont servir les familles du 8^e arrondissement, de toutes générations. Je vous épargnerai un long exposé sur ces trois associations que nous connaissons bien.

Je tiens seulement à rappeler que ces subventions ont été drastiquement réduites lors de la mandature précédente. Nous nous sommes battus avec Madame le Maire pour maintenir ce que nous pouvions, et nous observons désormais un petit effort, une légère compréhension de la part de l'Hôtel de Ville pour éviter de réduire ces subventions chaque année. Nous ne nous battons plus que de temps en temps. C'est une bonne nouvelle.

Vous connaissez les associations, l'OMS multi sports, les Expatriés pour le triathlon et l'Association sportive du lycée Racine, qui offrent de nombreuses activités à nos élèves, selon les critères habituels de la Ville pour demander des subventions : le nombre de licenciés, les actions sociales, les femmes dans le sport, le handicap...

En concertation avec l'Hôtel de Ville, nous souhaitons le maintien de ces subventions en l'état des années précédentes, et vous appelons à voter pour.

Mme LÉCUYER

Bien sûr, je voterai pour cette subvention. Concernant l'occupation du gymnase Roquépine, qu'en est-il des associations sportives qui exerçaient dans le gymnase ? Comment ont-elles pu assurer la continuité de leurs activités ?

M. GAUGER

En effet, le gymnase Roquépine a été réquisitionné par la Préfecture de police et la Ville de Paris a proposé ce lieu. La réquisition devrait être limitée à un mois. À la seconde où nous avons été informés avec Madame le Maire et son cabinet, nous avons mobilisé la DJS, les bénévoles de l'OMS 8, contacté la Maison des associations du 8^e arrondissement et l'Espace Beaujon pour proposer, dans la mesure du possible, leur relogement.

Il n'est pas question de faire le débat sur une telle réquisition, mais il faut comprendre qu'une association embauche des salariés qui travaillent à destination des publics scolaires.

Nous avons désormais malheureusement une réactivité et une expérience qui nous permet de faire au mieux. Je voudrais remercier ici tous les acteurs et les services de la Mairie du 8^e arrondissement qui se sont montrés réactifs sur cette réquisition qui, normalement, ne doit pas excéder un mois. Nous espérons qu'elle sera levée dans les prochains jours.

Mme LÉCUYER

Pourriez-vous nous communiquer une date ?

M. GAUGER

Au moment où est formulée une réquisition, il est indiqué qu'elle ne dépasse pas un mois, mais si la Ville et le Préfet veulent la reconduire, ils devront nous le notifier.

Mme LÉCUYER

Avez-vous une idée de la date butoir ?

M. GAUGER

Cette réquisition a été prononcée il y a environ 2 semaines.

Mme d'HAUTESERRE

Je rappelle que les réquisitions des lieux comme les gymnases, les lycées et un certain nombre d'établissements émanent du préfet de Région, et c'est à l'État d'organiser la rotation de ces lieux, à Paris et en province. Il y a régulièrement des réquisitions pour héberger ces familles qui attendent un logement.

Mme LÉCUYER

J'avais compris qu'il s'agissait de jeunes en attente de reconnaissance de majorité.

Mme d'HAUTESERRE

Certes, mais ils attendent aussi un logement, un toit. C'est ce qu'on appelle des Mineurs isolés.

M. GAUGER

Sur lesquels nous avons toute réserve.

Mme d'HAUTESERRE

Il s'agit de la politique gouvernementale. Nous sommes obligés de respecter ses décisions. La réquisition dure un mois et tourne dans les arrondissements, parfois en banlieue. Ces personnes ne souhaitent pas être éloignées de la capitale. Nous subissons ces décisions, et nous faisons au mieux.

Mme MICHEL

Ces personnes-là doivent être hébergées de façon urgente et il n'est pas question de les laisser à la rue. Certes, ce n'est pas le débat ici, mais j'entends un vocabulaire comme « nous subissons », « nous avons toutes nos réserves », ce n'est en fait pas le débat.

M. GAUGER

C'est difficile de s'organiser quand on est prévenu seulement la veille de la réquisition.

La délibération 2025 DJS 8 est adoptée à l'unanimité.

26°/V08 2025 06

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement relatif au financement de la rénovation du théâtre de Guignol du jardin des Champs-Élysées

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons désormais la série des vœux déposés dans les délais prévus par notre règlement intérieur. Je vous présente le vœu déposé par les élus du Conseil du 8^e arrondissement relatif au financement de la rénovation de Guignol du jardin des Champs-Élysées.

Quelques mois après avoir fêté dignement son 200^e anniversaire en 2018, le Petit Théâtre du square Marigny a baissé le rideau, pénalisé par la fermeture récurrente du quartier le samedi lors des manifestations des gilets jaunes puis par la pandémie du Covid-19.

Au terme de ces deux crises, nous avons lancé en 2021 un appel à projets pour trouver un nouvel exploitant. En 2022, M. François ALLAIN s'est vu attribuer une convention d'occupation pour la rénovation et l'exploitation du Petit Théâtre.

Cependant, le jardin des Champs-Élysées a fermé en 2023 en raison des travaux de rénovation dans le cadre de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. L'exploitation aurait dû débuter au printemps 2025, mais M. François ALLAIN a considéré que la durée restante de la convention ne permettrait pas d'amortir les travaux de rénovation estimés à 100 000 euros. La crise inflationniste et l'état du Castelet ayant conduit à revoir à la hausse le budget nécessaire.

Face à cette situation, il est donc indispensable de revoir le modèle de gestion du Petit Théâtre en dissociant la rénovation de l'exploitation, c'est pourquoi nous demandons, par ce vœu, à la Ville de Paris, de financer dès 2025 ces travaux afin de permettre la réouverture du Petit Théâtre dans les meilleurs délais. M. François ALLAIN étant très volontaire pour assurer les spectacles.

L'adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine souhaite mobiliser à cette fin le budget consacré à la rénovation du petit patrimoine. Le théâtre de Guignol constitue un élément d'identité très fort de l'arrondissement tant il est synonyme de moments heureux pour les familles. Il a aussi une vocation internationale dans ce site aussi emblématique. Plusieurs pièces en langues étrangères étaient ainsi jouées par l'ancien exploitant. C'est une dimension qu'il faudra développer.

Comme vous le savez dans ce périmètre, il y a très peu de familles, par contre nombreux sont les touristes qui viennent en famille. Nous allons demander s'il y a une possibilité de jouer ces pièces en anglais, ce qui permettrait du même coup à nos élèves qui apprennent l'anglais dans les établissements scolaires de pouvoir y assister.

Mme MICHEL

J'ai une question, à laquelle vous avez peut-être déjà répondu dans l'exposé des motifs. Quel est le montant estimé pour la rénovation ?

Mme d'HAUTESERRE

100.000 euros.

Mme MICHEL

Votre vœu est donc que la Ville de Paris finance l'intégralité de cette somme ?

Mme d'HAUTESERRE

C'est en tout cas le vœu que je formule. Nous passons ce vœu devant le Conseil de Paris, ce qui est nécessaire pour que la Municipalité débloque le budget.

Mme LÉCUYER

Je suis absolument ravie de voir ce vœu. Mon vœu passe ensuite, donc je développerai à ce moment-là. Merci d'avoir pris à bras le corps ce sujet.

J'avais moi-même alerté il y a un mois. J'avais alors prévenu que je déposerais un vœu, et je vois que vous vous êtes emparée du sujet. Bravo. Le hasard a bien fait les choses, si je puis dire.

Je voterai bien évidemment ce vœu, puisque l'idée est de sauver ce patrimoine, qui a un rôle non négligeable sur les Champs-Élysées. J'ai d'ailleurs écrit une lettre à Mme HIDALGO en ce sens.

Ce qui compte avant tout, c'est l'intérêt général des Parisiens et des habitants, je soutiens donc ce vœu sans la moindre réserve. J'interviendrai sur mon propre vœu dans la foulée.

Il aurait été fair-play que ce soit mon vœu qui soit déposé le premier...

Mme d'HAUTESERRE

Pourquoi cela ?

M. BALADI

Vous n'avez pas le monopole du théâtre de Guignol... Cela fait 10 ans que Madame le Maire s'empare du sujet...

M. GAUGER

Il y a vraiment une amnésie générale. Vous étiez présente lors de la première mandature. Ce sujet a déjà été débattu autour de cette table. Ne faites pas comme si vous ouvriez le sujet...

Mme LÉCUYER

La vérité, c'est que ce théâtre est dans un état épouvantable... L'idée est de faire avancer la situation.

Mme d'HAUTESERRE

J'ai expliqué pour quelles raisons il se retrouve dans cet état. Je vous rappellerai que nous avons voté dans la précédente mandature au Conseil de Paris une subvention pour aider ce théâtre, vous étiez alors Conseillère de Paris. Alors, ne dites pas que nous nous emparons du sujet seulement maintenant.

Mme LÉCUYER

Je dis que ce théâtre est dans un état déplorable.

Mme d'HAUTESERRE

Il y a eu de nombreux événements qui expliquent cela. L'exploitant n'avait pas envie d'investir 100000 euros pour refaire les travaux, d'autant que l'exploitation ne devait durer que 2 ans.

Le vœu V08 2025 06 est adopté à l'unanimité.

27°/V08 2025 07

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris respecte le droit d'accès des Parisiens à leur domicile

Mme LÉCUYER

Nul riverain ne devrait encourir le risque d'une contravention pour un simple arrêt de chargement ou déchargement de son véhicule au droit de son domicile.

Or, des riverains de plusieurs voies du 8^e arrondissement — par exemple le boulevard Malesherbes, dont les 200 places de stationnement ont été supprimées, la rue de Saint-Pétersbourg, où la circulation générale a été interdite dans le sens montant, etc. — se plaignent régulièrement — y compris encore récemment en conseil de quartier — d'être verbalisés pour un simple arrêt de leur véhicule au droit de leur domicile pour le charger ou le décharger.

Ces riverains sont verbalisés tantôt par des agents de la Police municipale physiquement présents sur le terrain, tantôt par des agents qui vidéo-verbalisent à distance, tantôt encore par des véhicules équipés d'un système à lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) et ce parfois en dépit de leur disque riverain.

La jurisprudence administrative est pourtant constante : un Maire ne peut pas interdire à des riverains d'accéder à leur domicile en voiture, que ces riverains disposent, ou non, d'un garage ou parking.

De plus, vous aviez vous-même déjà accompagné des riverains dans la contestation et la demande d'annulation de l'amende qui leur avait été indûment infligée pour l'arrêt de leur véhicule au droit de leur domicile, en apportant les preuves de leur qualité de riverain.

C'est pourquoi je vous propose que notre Conseil du 8^e arrondissement émette le vœu que la Ville de Paris :

- o rappelle sa position de principe sur le droit d'accès des Parisiens à leur domicile et la possibilité qui en découle pour tout riverain d'arrêter son véhicule au droit de son domicile pour le charger ou le décharger;
- o clarifie la doctrine de non-verbalisation de la Direction de la Police municipale et de la Prévention (DPMP) concernant l'arrêt des véhicules des riverains au droit de leur domicile pour le charger ou le décharger;
- o harmonise la mise en œuvre opérationnelle de cette doctrine entre les différentes divisions territoriales de la capitale;
- o étudie la faisabilité technique et juridique du croisement des fichiers des plaques d'immatriculation et des riverains de sorte d'exclure leur véhicule de la possibilité d'être verbalisé lorsqu'il est à l'arrêt au droit de leur domicile;
- o mandate les Mairies d'arrondissement pour accompagner les riverains dans la contestation et la demande d'annulation de l'amende qui leur a été indûment infligée pour l'arrêt de leur véhicule au droit de leur domicile.

Mme d'HAUTESERRE

Comme l'indique votre vœu, nous sommes attentifs à traiter les situations ponctuelles de verbalisation indue dont nous sommes saisis. Cela a été le cas d'un riverain de la rue Saint-Pétersbourg qui avait été assimilé à la circulation générale quand il a emprunté le couloir de bus dans le sens montant, pourtant autorisé aux riverains. Nous lui avons expliqué la marche à suivre, et il a ainsi pu obtenir l'annulation de sa contravention.

Pour cette situation, ce sont les caméras de réseau de vidéoprotection qui sont à l'origine du manque de discernement. Il n'est pas possible, à distance, d'apprécier la qualité de riverain. En revanche, la Police municipale du 8^e arrondissement fait preuve de discernement quand elle contrôle le trafic montant de la rue de Saint-Pétersbourg.

Ces modalités de circulation ont, rappelons-le, été validées par les riverains dans un souci de réduire les nuisances.

Vous proposez d'enregistrer les plaques d'immatriculation des riverains pour empêcher leur verbalisation. Cette solution n'est pas possible en l'état de la loi, de la même façon que le contrôle des accès de la zone à trafic limité ne peut être automatique, faute d'accès au fichier national des immatriculations.

Quant à la deuxième situation évoquée par le vœu, il convient de lever une ambiguïté: s'il est possible de stationner pendant 30 minutes sur un emplacement de livraison pour charger ou décharger une personne ou une marchandise, l'arrêt en pleine voie n'est pas autorisé. Là encore, la Police municipale du 8^e arrondissement fait preuve de discernement, mais les opérateurs qui verbalisent depuis une caméra sont plus restrictifs.

Votre vœu met d'ailleurs en péril ce pragmatisme de la Police municipale dans le 8^e arrondissement, il risque de déclencher une instruction centrale mettant fin à toute tolérance alors que la situation est aujourd'hui équilibrée.

Pour cette raison, nous vous demandons de retirer votre vœu, autrement nous émettrons un avis défavorable.

Mme LÉCUYER

Je ne retirerai pas mon vœu, mais je ne vois pas pourquoi la Mairie centrale retirerait aux riverains la possibilité de s'arrêter pour charger ou décharger leur voiture. Il y a une obligation d'accéder à son logement.

Mme d'HAUTESERRE

Il ne vous aura pas échappé que les vidéosurveillances sont en hauteur.

Mme LÉCUYER

Je ne vois pas en quoi la Ville de Paris empêcherait un riverain d'accéder à son domicile.

Mme d'HAUTESERRE

La vidéosurveillance ne peut pas détecter s'il s'agit ou non d'un riverain. Lorsque vous prenez votre voiture, un couloir de bus, la vidéo voit que vous êtes en infraction, elle prend votre immatriculation et déclenche une verbalisation.

Les policiers présents sur place voient qu'il s'agit d'un riverain qui s'arrête et peuvent donc le laisser passer. C'est la différence avec une vidéosurveillance derrière laquelle sont postés des agents, mais qui ne peuvent pas faire la différence entre un riverain et un autre automobiliste qui ne respecte pas les règles.

Mme LÉCUYER

C'est pourquoi dans ce vœu je demande un document qui précise les modalités et les positions de la Ville sur lequel les riverains pourraient s'appuyer. Un certain nombre de riverains se retrouvent verbalisés alors qu'ils sont en stationnement temporaire, malgré le disque bleu que la Mairie du 8^e arrondissement leur a octroyé, pour charger et décharger leur véhicule. Malgré cela, ils sont

verbalisés, et se retrouvent obligés de faire des démarches. Certains habitants sont âgés, stressés, affairés...

Des personnes âgées qui conduisent, cela existe encore. Je me fais l'écho d'un certain nombre d'habitants, comme vous avez dû recevoir des courriers de votre côté. L'idée est de faire avancer les choses.

M. BALADI

Je ne comprends pas la logique. Plus tôt, Madame LÉCUYER, vous disiez qu'il fallait plus de policiers municipaux pour qu'il y ait plus de sanctions sur le Code de la route, et vous voulez maintenant lever certaines verbalisations ou plus de tolérances. Cela me semble une justice à deux vitesses.

C'est important de le rappeler, vous l'avez fait, cela a été mis en place pendant cette mandature, puisque cette problématique avait été identifiée, et c'est pourquoi nous avons proposé avec Madame le Maire davantage de places de livraison en arrêt minutes avec le disque de stationnement et une sensibilisation. Je crois qu'un tel dispositif n'a été déployé que dans le 8^e arrondissement. Vous vous raccrochez à un sujet déjà existant.

Si nous prenons votre idée de croisement de données avec le fichier général, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Que pouvons-nous proposer concrètement, si l'on mène votre vœu à son terme? Les personnes en charge du contrôle vont croiser ces plaques avec les fichiers des résidents, c'est-à-dire ceux qui ont une carte de résident de la Ville de Paris. Or, tout le monde n'a pas une telle carte, notamment ceux qui s'arrêtent en bas de chez eux et ceux qui ont un parking dans leur copropriété. Votre vœu ne répond donc pas du tout à cette problématique, parce que les automobilistes qui ont la carte de résident, en général, se garent sur une place de stationnement de la Ville de Paris, mais alors vous ne couvrez qu'une partie de ces personnes, et pas les autres, d'autant que nous n'avons pas accès au fichier national.

Ce vœu ne permet pas de répondre à la problématique.

Mme LÉCUYER

Je ne comprends pas votre digression sur le fait que je demande davantage de police. C'est très bien qu'il y ait la police mais quand des personnes chargent et déchargent leur véhicule, il faut de la tolérance. Les gens se font verbaliser sur les places de livraison quand ils chargent et déchargent leur voiture.

M. BALADI

Cette tolérance s'appliquerait donc même sur une piste cyclable et un passage piéton...

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons communiqué en temps et en heure la mise à disposition de ce disque gracieusement en mairie. Beaucoup des résidents sont venus et nous le leur avons distribué. Il faut impérativement que ces personnes aient ce disque qui leur permettra de s'arrêter pendant 30 minutes pour charger ou décharger leur véhicule.

Mme LÉCUYER

Certes, mais pour autant, ils se font malgré tout verbaliser.

M. BALADI

Comme cela a été expliqué, il existe un recours possible.

Mme LÉCUYER

Je demandais en ce sens qu'un document soit communiqué dans le Journal du 8^e arrondissement.

M. BALADI

Cela figure dans le Journal du 8^e arrondissement, mais vous ne le lisez pas.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets ce vœu aux voix, avec un avis défavorable de la majorité.

Le vœu V08 2025 07 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

28°/V08 2025 08

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris redonne vie, avant la fin de la mandature, aux marionnettes du théâtre de Guignol des Champs-Élysées

Mme LÉCUYER

Depuis 2019, le théâtre de plein air du «vrai Guignol» aux Champs-Élysées, dans le square Marigny, est à l'arrêt.

Depuis 1818, les marionnettes du théâtre de Guignol des Champs-Élysées ont pourtant fait le bonheur de nombreuses générations de jeunes Parisiens.

Le théâtre de Guignol est devenu mondialement emblématique du petit patrimoine populaire parisien depuis la comédie policière «Charade» (1963), avec Cary GRANT et Audrey HEPBURN, puis la comédie d'aventure «La Grande Vadrouille» (1966), avec BOURVIL et Louis de FUNÈS.

Depuis 2019, l'état du théâtre de Guignol se dégrade lentement mais sûrement, et l'ossature et les boiseries de son «castelet» atteignant désormais un degré de pourriture qui devrait nécessiter une reconstruction à l'identique.

La Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) de la Ville de Paris a certes attribué en 2022 la concession du théâtre de Guignol à M. François ALLAIN, lequel guignoliste a déjà su redonner vie au théâtre de Guignol du square Saint-Lambert, dans le 15^e arrondissement.

Toutefois, la même DAE a suspendu cette concession depuis mai 2023, invoquant alors les travaux d'embellissement de l'avenue des Champs-Élysées en amont des Jeux olympiques. M. François ALLAIN avait dû rendre les clefs de ce Petit Théâtre à cette occasion.

Par ailleurs, la Maire de Paris n'a toujours pas rendu publique sa vision pour l'avenir des Champs-Élysées, notamment pour un réaménagement global de l'avenue. S'agissant de cette proposition d'étude «Réenchâter les Champs-Élysées», remise par le Comité Champs-Élysées en mai 2024, il avait été proposé de relancer ce théâtre de marionnettes en coopérations avec la Ville de Lyon.

Il y a maintenant urgence à redonner vie au théâtre de Guignol pour que renaisse la magie de ses marionnettes, indépendamment du projet de réaménagement global de l'avenue des Champs-Élysées qui sera finalement arbitré, et que les travaux du théâtre s'effectuent dans le cadre d'une restauration ou d'une reconstruction à l'identique.

Je soutiens ce vœu et nous appelle collectivement à être vigilants à ce que la Maire de Paris ne diffère pas une nouvelle fois la remise en activité du théâtre de Guignol en invoquant d'éventuels travaux de l'aménagement global. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Ce n'est pas la Maire de Paris qui décide des travaux. Ce sont les services de l'urbanisme, de l'architecture et de la voirie qui les déterminent.

Effectivement, ce Monsieur est marionnettiste, il est exploitant et il souhaitait disposer d'une adresse sur les Champs-Élysées, notamment grâce à ce théâtre de Guignol renommé. Il a accepté cette convention, sauf que la clientèle ne pouvait pas se rendre au théâtre à cause des manifestations et le covid 19. Le Castelet étant dans un état délabré, il a alors refusé d'engager les travaux.

Nous avons eu une réunion à 16 h cet après-midi avec les services techniques en charge de ce théâtre. On nous a alors expliqué que M. ALLAIN ne répondait pas aux sollicitations du service et qu'il a décidé d'en arrêter l'exploitation.

Nous avons essayé de résoudre ce problème et d'obtenir un budget pour la réfection de ce théâtre.

Vous mélangez tout : vous parlez de la réfection de l'avenue des Champs-Élysées, et vous parlez de ce projet du théâtre...

Nous avons d'ailleurs reçu l'architecte de ce projet de rénovation des Champs-Élysées, Philippe Chiambaretta, qui nous a annoncé un montant de 260 millions d'euros pour les Champs-Élysées. Où trouver cet argent ?

J'ai obtenu déjà 30 millions d'euros pour refaire les trottoirs de l'avenue des Champs-Élysées qui étaient dans un état épouvantable.

À l'heure où tout le monde demande à nos concitoyens de faire des concessions, on ne peut pas envisager de telles dépenses. Le programme en question doit être revisité. Celles et ceux qui connaissent les Champs-Élysées savent que, chaque année, le 14 juillet, il y a un défilé. Dans le projet proposé, l'avenue devrait être végétalisée, alors je ne sais pas par où passeraient les chars et les véhicules militaires. Il y a donc des choses à revoir.

Nous n'avons pas revu ce projet parce qu'il nécessite 260 millions d'euros pour assurer la rénovation et le réenchantement des Champs-Élysées.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas votre vœu.

Mme LÉCUYER

Je ne vois pas le rapport avec le réaménagement des Champs-Élysées.

Mme d'HAUTESERRE

C'est vous qui l'évoquez!

Mme LÉCUYER

Je dis qu'il ne faut pas attendre que ce projet soit lancé...

Mme d'HAUTESERRE

Dans ce cas-là, sortez les 260 millions d'euros!

Mme LÉCUYER

Je dis justement le contraire : il ne faut pas attendre le réaménagement des Champs-Élysées pour lancer ce projet sur le théâtre de Guignol.

Mme d'HAUTESERRE

Nous sommes en tout cas contre votre vœu, Madame LÉCUYER.

Mme LÉCUYER

Cela ne me surprend pas.

Mme MICHEL

Je vais m'abstenir par cohérence, puisque j'ai voté pour le premier vœu sur ce même sujet, je ne me vois pas être contre celui-ci.

Le vœu V08 2025 08 est rejeté à la majorité (11 voix). Mme LÉCUYER vote pour, Mme MICHEL s'abstient.

29°/Q08 2025 03

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement afin d'informer et de concerter les habitants et les professionnels du 8^e arrondissement pour l'identification des rues qui seront végétalisées et rendues piétonnes suite à la votation du 23 mars 2025

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons désormais les questions orales. Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter et d'un droit de réplique après la réponse de la majorité. Madame LÉCUYER, vous avez la parole.

Mme LÉCUYER

En résumé, ma question est la suivante : quelles mesures comptez-vous prendre pour faire valoir et prendre en compte par la Mairie de Paris le vote «contre» des électeurs de l'arrondissement sur ce sujet ?

Dans ces circonstances exceptionnelles, compte tenu de l'ampleur des impacts prévisionnels du projet — piétonnisation et végétalisation de 500 rues à Paris —, quelles mesures tout aussi exceptionnelles comptez-vous prendre pour informer et concerter les habitants et les professionnels de l'arrondissement ?

Sachant que la Maire de Paris avait annoncé qu'elle lancerait à partir du mois d'avril, à l'échelle des arrondissements, un travail d'identification des rues avant de réaliser les études de faisabilité afin de définir la programmation de l'ensemble des travaux dès 2025.

Avez-vous des informations à ce sujet ?

Mme d'HAUTESERRE

À ce stade, aucune étude n'a été lancée pour identifier des rues qui seraient végétalisées et parfois rendues piétonnes. Selon les éléments indiqués par l'exécutif parisien, on compterait pour le 8^e arrondissement entre 24 et 32 rues concernées, à raison de 6 à 8 par quartier administratif.

Il semblerait que le cadre global de ce projet ne soit pas encore stabilisé en dépit du vote et des annonces qui ont suivi.

Il aurait été plus juste de consulter les Parisiens sur une liste de rues déjà identifiées.

Comme nous l'avons toujours fait, les projets seront bien entendu concertés avec les riverains, notamment lors des conseils de quartier.

Je profite de l'occasion pour vous dire que nous avons lu des articles de presse relatant que le quartier Mairie, le quartier Europe, font partie des quartiers les mieux notés en végétalisation.

Quand les riverains sont questionnés par un certain nombre de journalistes sur la végétalisation de la rue de Turin, ils se disent très satisfaits.

Je rappelle que vous avez contesté dès le départ le projet de la première rue aux écoles de l'arrondissement — la rue Bienfaisance —, aujourd'hui, tout Paris prend exemple de l'aménagement de cette rue. Je suis désolée de vous le dire, mais quand il s'agit de l'intérêt général, et que les familles demandent une végétalisation des espaces trop fortement minéralisés, nous nous devons d'être à l'écoute.

Je rappelle que c'est Jean TIBERI en 1995 qui avait demandé que la place de la Concorde soit végétalisée et rendue piétonne. C'est lui qui avait eu l'idée de créer des pistes cyclables dans Paris.

Quand les mesures vont dans le bon sens, et quand en tant qu'élus nous nous y retrouvons, quand les citoyens sont en recherche de lieux agréables à vivre, il faut les réaliser. Il ne s'agit pas d'être contre parce que nous ne sommes pas du même bord politique, parce que c'est Anne HIDALGO. Il faut être plus pragmatique.

Mme LÉCUYER

Ce n'était pas mon sujet. Je demandais simplement à connaître quelles sont les rues qui avaient commencé à être travaillées. Vous nous dites qu'elles sont entre 24 et 32, ce n'est pas négligeable.

Mme d'HAUTESERRE

Ce chiffre inclut les rues que nous avons déjà transformées, parce que vous savez que cela coûte de l'argent, comme la rue de Turin, la rue de Moscou, la rue Paul Baudry, la rue de la Bienfaisance, etc.

Mme LÉCUYER

Je n'ai jamais été opposée à la végétalisation de la rue de la Bienfaisance. Je vous invite à reprendre tous les comptes rendus. Par contre, la première version de la rue de la Bienfaisance n'était pas la bonne, la preuve en est, c'est qu'un collectif de riverains s'était constitué pour défendre leur vision de la rue de la Bienfaisance qui correspondait davantage à leurs attentes.

M. GAUGER

Dans le cadre d'une concertation proposée par la Mairie.

Mme LÉCUYER

Le plan de cette rue avait dû être refait, parce qu'il ne répondait pas aux attentes.

Mme d'HAUTESERRE

Cela s'est inscrit en effet dans une logique de concertation. Il n'y a jamais eu qu'une seule version.

L'ordre du jour étant épuisé, nous nous retrouverons le 17 juin à 19h. Je vous souhaite une bonne soirée. Merci au public d'être présent.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h50.

Jeanne d'HAUTESERRE



36